Liège, le 24 novembre 2016

***COMMUNIQUE DE PRESSE***

**Création par les barreaux de Liège, Verviers et Cologne du**

**Centre international de droit collaboratif**

***Les barreaux de Liège, Verviers et Cologne proposent un nouveau mode alternatif de règlement des conflits en province de Liège et dans l’arrondissement judicaire de Cologne en lançant le centre international de droit collaboratif.***

**Quoi ?**

Le barreau de liège, conscient que tous les litiges ne peuvent être tranchés efficacement par les cours et tribunaux, s’inscrit depuis vingt ans dans les modes alternatifs de règlement des conflits.

Il fût le premier en Belgique à créer, le 15 mars 1996, un centre de médiation.

L’Ordre a créé en octobre 2016 le Centre d’Arbitrage de l’Euregio (C.A.E.).

L’Ordre prend à présent l’initiative, avec ceux de Verviers et de Cologne de créer le Centre international de droit collaboratif (C.I.D.C.).

La procédure judiciaire peut parfois être longue, coûteuse et pénible. Une alternative existe. Les parties en conflit peuvent en effet, avec l’aide d’avocats, dégager un accord pour dénouer leur différend, sans pour autant passer devant un juge.

Le processus de droit collaboratif est un processus volontaire et confidentiel de règlement des conflits par la négociation. Il réunit au moins quatre personnes, soit les parties impliquées dans un litige comme principaux négociateurs et leurs avocats respectifs qui les conseillent et les assistent.

Ce processus implique la présence des parties et de leurs avocats tout au long des réunions de négociations, en vue de trouver un terrain d'entente acceptable pour chacune des parties.

Une liste d’avocats qui ont suivi une formation appropriée et ont signé la charte de droit collaboratif est donc à présent proposée aux justiciables.

Cette liste se répartit en commissions nationales (belge et allemande) et une commission internationale. Dans ce dernier cas, le processus sera mené en français, en allemand ou en anglais.

Messieurs les bâtonniers de Liège et de Verviers expliqueront lors de la conférence de presse tous les aspects de cette nouvelle alternative à la procédure judiciaire initiée au bénéfice des justiciables et répondront à vos questions.

Vous pouvez déjà consulter la page de notre site dédiée au Centre international de droit collaboratif : <http://droitcollaboratif.barreaudeliege.be/>.

**Quand ?**

23 novembre 2016 à 11:00

**Où ?**

Au bureau du bâtonnier au Palais de justice de Liège, place Saint Lambert, 16 - 4000 LIEGE.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

François Dembour

Bâtonnier du barreau de Liège

Tél : +32 4 232 56 60

batonnierdeliege@avocat.be

Pierre Henry

Bâtonnier du barreau de Verviers

Tél : +32 87 32 37 93

barreaudeverviers@avocat.be

Jean-François Henrotte

Secrétaire général du Centre international de droit collaboratif

Tél : +32 4 229 20 10

N’oubliez pas de consulter : <http://presse.barreaudeliege.be>